

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAZ COW sur la commune principale de l'AIOT 1 lieu-dit les Roulettes 49230 SEVREMOINE.

La référence de votre dossier est A-3-QSDUTFPAA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/08/2023 à 12h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **31867162500073**

Organisme : **VALOTECH ENERGIES**

Fonction : **Responsable RQSE**

Personne morale

N° SIRET **97822792400013**

Raison sociale **GAZ COW**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 SEVREMOINE

49230 SEVREMOINE

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Responsable RQSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAZ COW**

Description des activités :

Le GAEC Nouvel Horizon est une exploitation agricole de vaches laitières. Le GAEC compte trois

associés Patrice et Toni Gautier et Antoine Moron. Le GAEC est composé d'un cheptel de 280 vaches laitières, 220 génisses, 80 croisés génisses et bœuf et de 350 ha de SAU. Ils exploitent également le site de la Bonne Marie. La société GAZ COW porte le projet de méthanisation. Afin de valoriser les sous-produits agricoles, réduire les nuisances et diversifier l'activité, les associés ont décidé d'installer une unité de méthanisation à la ferme qui n'incorporera que des effluents agricoles et des matières végétales agricoles provenant de leurs sites (0 et 5 km). L'unité sera constituée d'une préfosse de 60 m³, d'un digesteur de 2493 m³, d'un épurateur et sera en injection 60 Nm³. En plus de ces installations, une fosse de stockage de de digestat est présente pour le stockage du digestat.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

St Germain sur Moine

1 lieu-dit les Roulettes

49230 SEVREMOINE

X : 389582

Y : 6678572

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29 t/j	DC	Fumier bovin : 3000, Lisier bovin : 5500, Mais ensilage : 875, Seigle ensilage : 1050, pertes et refus : 100

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les matières épandues sont essentiellement constituées de substrats provenant de l'exploitation agricole. Le digestat épandu sera un mélange de fumier bovin et de matières végétales agricoles (ensilage de maïs et seigle). Étant donné qu'il est constitué de plus de 75 % d'effluents d'élevage (partie liquide épandue auparavant), le plan d'épandage ne sera pas modifié. L'ensemble des textes s'appliquant à l'épandage des effluents d'élevage s'applique également pour le digestat. L'épandage des digestats sera réglementé par l'arrêté du 19 décembre 2011 complété par l'arrêté régional du 31 décembre 2013.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049158598	Gautier	TOUS

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **202**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **34044**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **34044**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **34044**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les principaux déchets produits sur le site sont : - charbon actif usagé, - Pièces usagées. Les autres déchets sont présents en faible quantité et rejoindront la collecte déjà en place au niveau de l'élevage bovin. Il n'y aura aucun brûlage sur le site.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve incendie de 240 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Réserve incendie de 240 m3 et extincteurs installés sur les zones à risques

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)